

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 MARS 2026

Le 27 février 2026, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 05 mars 2026 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Stéphanie AMOURIQ.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à 12 voix le compte-rendu de la séance précédente et 2 abstentions, celle de Malika BOUMIR et Florian MALARD.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour avec l'ajout d'une demande de subvention auprès de la Région pour les sanitaires publics et la suppression des approbations des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025.

L'assemblée a accepté à l'unanimité les modifications.

L'assemblée a étudié les dossiers suivants :

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Suite à la réunion de la commission finances le jeudi 19 février 2026, le montant des subventions accordées pour l'année 2026 est de 11 972€.

LIBELLES	MONTANT 2026
<u>ASSOCIATIONS TENAY</u>	
AIN CŒUR D'ART	800
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100
COMITE DES FETES	800
SOU DES ECOLES LAIQUES	800
TENAY EN COULEURS	4 000
LA BOULE TENAYSIENNE	250
ANIMA'ROCK	600
LES CŒURS EN FETE	200
US TENAYSIENNE	1 500
<u>ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES</u>	
CAUE	52
<u>ASSOCIATIONS FORMATION/EDUCATION</u>	
MFR LA VERNEE	30
MFR BAGE LE CHATEL	30
MDR HAUTEVILLE	30
<u>ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES</u>	

MJC AMBERIEU EN BUGEY	250
ALBARINE BASKET CLUB	550
ASSOCIATIONS D'ACTION SOCIALE	
RESTOS DU CŒUR	650
EHPAD LA MAISON A SOIE	480
BANQUE ALIMENTAIRE	650
FRANCE ADOT 01	100
CENTRE DE SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE TETRAS LIBRE	100
TOTAL	11 972

Monsieur le Maire indique que toutes les demandes formulées incomplètes n'ont pas été étudiées.

Chaque association a été informée à plusieurs reprises de la liste des documents nécessaires à l'étude du dossier.

Le montant des subventions accordées aux associations a été revu à la baisse d'environ 20 % pour toutes les demandes supérieures à 150 €.

À noter que la Présidente de l'association ANIMA'ROCK s'est présentée en mairie en début de semaine afin d'annuler son événement prévu fin février, et qu'elle envisage d'annuler les autres événements de l'année.

Compte tenu de ces informations, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 600 € à l'association, sous réserve que au moins deux événements soient maintenus dans l'année (possibilité de versement de la subvention en deux fois).

Monsieur le Maire rappelle que toutes les associations de Tenay bénéficient de 4 gratuités de location des salles communales (salle des fêtes/ salle de gym) par an.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LES SANITAIRES PUBLICS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet d'installation de sanitaires publics sur la place de la Mairie pour l'année 2026.

Il explique qu'une aide financière peut être sollicitée auprès de la Région dans le cadre du Bonus Ruralité. La date limite de dépôt du dossier de demande est le 31 mars 2026.

Le montant total de ce projet s'élève à 11 950,92 € HT (fourniture et pose d'un bungalow sanitaire, travaux de plomberie et maçonnerie).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
La Région Auvergne-Rhône-Alpes	Bonus ruralité	4 780.00	40.00 %
Autofinancement par fonds propres		7 170.92	60.00 %
TOTAL HT		11 950.92	100 %

A l'unanimité le conseil approuve cette demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS

Une panne informatique au niveau national a perturbé la génération des Comptes Financiers Uniques (CFU) de l'exercice 2025 et ainsi pouvoir procéder au vote de ces derniers. L'article R.41612-54 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'une reprise anticipée des résultats en l'absence du vote des CFU, sous réserve des résultats de l'Exercice 2025 visés par le comptable public.

Ainsi, ces derniers ont été visé par le comptable public le 05/03/2026 et se présentent ainsi :

Budget Général :

SECTION FONCTIONNEMENT	EXCEDENT	395 702.83 €
SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	333 924.84 €

Budget Eau et Assainissement :

SECTION EXPLOITATION	DEFICIT	3 638.31 €
SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	83 362.02 €

Compte tenu de l'état des restes à réaliser arrêté ainsi :

Budget Général :

DEPENSES	24 086.00 €
RECETTES	24 771.00 €

Budget Eau et Assainissement :

DEPENSES	9 120.00 €
RECETTES	9 008.80 €

Les résultats de l'exercice 2025 doivent être ainsi affectés par anticipation, il est proposé l'affectation anticipée des résultats comme suit :

Budget Général :

Affectation du résultat de Fonctionnement 2024 en section d'Investissement 2026 Recettes 1068 (Affectation du résultat)	305 670.03€
Reprise du solde de l'Excédent de Fonctionnement 2025 : en section de Fonctionnement 2026 Recettes 002 (Excédent)	90 032.80 €
Reprise de l'Excédent d'Investissement 2025 : en section d'Investissement 2026 Recettes 001 (Excédent)	333 924.84 €

Budget Eau et Assainissement :

Reprise du Déficit d'exploitation 2025 : en section d'Exploitation 2026 Dépenses 002 (Déficit)	3 638.31 €
Reprise de l'Excédent d'Investissement 2025 : en section d'Investissement 2026 Recettes 001 (Excédent)	83 362.02 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2025.

Monsieur le Maire informe que lorsque l'approbation des CFU sera proposée au vote, il sera nécessaire de reprendre une délibération d'affectation des résultats (définitive), ce sera au prochain conseil municipal en place de voter cela.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2026

La commission finances réunie le 19 février 2026 a élaboré le budget primitif qui s'équilibre ainsi :

Budget Général :

	<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>
<u>DEPENSES ET RECETTES</u>	1 240 000.00 €	766 890.00€

Les principales dépenses prévues cette année sont : les annuités de remboursement à l'EPF (acquisitions de 9 immeubles et démolitions), l'étude de réseau biomasse entre plusieurs bâtiments communaux, la rénovation de deux appartements communaux vacants, l'enfouissement des réseaux télécom et installation de la fibre au Hameau le Chanay ainsi que des travaux de mise en valeur de la commune par des fresques.

Budget Eau et Assainissement :

	<u>SECTION EXPLOITATION</u>	<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>
<u>DEPENSES ET RECETTES</u>	190 630.00 €	248 320.00 €

Les principales dépenses d'exploitation correspondent aux frais d'entretien des STEPs et postes de refoulements, ainsi que l'assistance à la maîtrise d'œuvre sur la préparation du contrat de délégation eau potable de 2027. Une subvention du budget général de 60 169.51€ est inscrite pour équilibrer la section.

En investissement les travaux de reprise de la canalisation des Essailants devraient être réalisés cette année.

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité.

ENTENTE COMMUNAUTAIRE : NOUVELLE REPARTITION A PARTIR DE 2026

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 31 mars 2025 actant les nouvelles répartitions à partir du 1er janvier 2025 ainsi que les modalités de gestion.

Il avait été décidé lors d'une réunion de l'entente communautaire du 10 avril 2024 que la commune de Saint-Rambert-en-Bugey devienne la commune référente pour la gestion comptable des opérations liées à l'entente communautaire.

Suite à une nouvelle réunion de l'entente du 21 janvier 2026 réunissant les 10 communes membres, un nouveau tableau reprenant les participations financières aux associations a été revu à la baisse afin de permettre d'anticiper les futurs frais liés à l'installation d'une maison médicale dans la vallée, à la charge des communes.

Ainsi, la commune de Tenay doit verser à partir du 1er janvier 2026 la somme de 58 079,20 € répartie comme suit : 37 629,20 € concernant les compétences de l'entente communautaire non reprises par la CCPA, et 20 450 € concernant les futurs frais liés à la présence médicale en 2026.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle répartition à partir du 1er janvier 2026.

PROJET DE FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Stéphanie CHEVRY rappelle que la fusion est en test depuis la rentrée de septembre 2025. Cette fusion consiste à n'avoir qu'une seule direction pour les deux écoles maternelle et élémentaire.

Elle explique que le conseil d'école s'est tenu le jeudi 26 février 2026 et que les membres de droit ont voté un avis favorable au projet de fusion des écoles.

Le conseil municipal doit ainsi se prononcer suite à l'avis du conseil d'école afin que par la suite l'Inspecteur de l'Education Nationale donne son avis et que l'ensemble soit transmis au service de la Direction des Opérations Scolaires (DOS) pour décision avant le 15 mars 2026.

Georges CHARVET ne comprend pas pourquoi il est demandé l'avis de la commune alors que cette décision devrait être prise au niveau de l'Académie.

Stéphanie CHEVRY et Malika BOUMIR indiquent que la compétence scolaire est une compétence communale.

Coralie GRABIT explique que c'est bien de demander l'avis à la commune.

Florian MALARD regrette de ne pas avoir la présence au préalable de l'Inspectrice Académique lors d'un conseil municipal afin d'expliquer ce projet.

Stéphanie CHEVRY indique que cette fusion intervient surtout suite à la baisse des effectifs pour la rentrée prochaine faible mais une baisse tout de même.

A 12 voix et 2 abstentions de Georges CHARVET et de Gaël ALLAIN le Maire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Nommer les écoles

Gaël ALLAIN informe le conseil municipal que Madame Jacqueline DI CARLO est décédée récemment. Elle a été institutrice, directrice d'école à Tenay, ainsi qu'élue.

L'agent technique Thierry CARRAZ s'est présenté en mairie pour proposer de nommer l'école en l'honneur de Jacqueline DI CARLO. Cette proposition a également été soutenue par l'ancien maire de la commune, Marc PERROT par courrier.

Le conseil donne un avis favorable à ce projet, avec une opposition de Christiane TIVEDDU et une abstention de Malika BOUMIR.

Une délibération devra être prise pour officialiser cette décision.

Toutefois, il serait préférable d'attendre la fusion définitive, prévue pour la rentrée de septembre 2026, afin de nommer le groupe scolaire Jacqueline DI CARLO.

➤ Inondation des Eaux-Noires

Gaël ALLAIN indique qu'à la suite des événements climatiques, notamment de fortes pluies incessantes pendant plusieurs semaines, les locaux commerciaux des Eaux-Noires ont été complètement inondés, rendant ces locaux inutilisables.

Pour rappel, ces locaux sont la propriété de la commune. L'ensemble du bâtiment est loué à des professionnels.

De ce fait, même si la cause reste pour le moment indéterminée, Gaël ALLAIN propose d'offrir trois mois de gratuité des loyers.

Cette décision devra être actée par délibération.

Une réunion de concertation est prévue prochainement entre les différents intervenants : la fédération de la pêche, le SR3A et la commune, en collaboration, pour la restauration du plan d'eau des Eaux-Noires.

➤ Elections municipales

Gaël ALLAIN rappelle les permanences de chacun lors des prochaines élections municipales le 15/03/2026.

Une seule liste s'est enregistrée, il n'y aura donc qu'un seul tour assuré.

➤ **Projet reconstruction sur le tènement des Cleyzeau**

Gaël ALLAIN indique avoir eu une réunion avec le Directeur de LOGIDIA (bailleur social) le 5 février 2026.

Il annonce une bonne nouvelle concernant la construction de 5 pavillons sur le tènement libre situé actuellement. Les dossiers de permis de construire ont été déposés ce jour en mairie pour une instruction auprès de la CCPA. La construction devrait se réaliser au cours de l'année 2026.

La maquette du projet de logement a été présentée à l'ensemble du conseil municipal. Le projet a reçu un avis unanime.

Le reste à charge pour la commune sera de réaliser l'enrobé, depuis l'entrée jusqu'à la sortie des pavillons.

➤ **Journée chasse du 28 février 2026**

Gaël ALLAIN rappelle qu'une battue aux sangliers a eu lieu samedi dernier dans le lotissement de Champ Jupon.

Cette journée a été organisée à la demande de la commune, suite à plusieurs plaintes déposées en mairie concernant la forte présence des sangliers, des dégradations, ainsi que la présence de chasseurs sur des parcelles privées les week-ends.

Gaël ALLAIN a accompagné les chasseurs tout au long de la journée. Trois sangliers ont été prélevés.

L'opération sera renouvelée deux fois par an dans le secteur de Champ Jupon, sous contrôle de la mairie.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures et trente minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 09/04/2026,

Le secrétaire de séance,
Carlos PARDO

Le Maire,
Gaël ALLAIN

